



Christian Favre-Taylaz
notaire

22 rue de la Banque -71100 Chalon/Saône
Tél. : 03 85 43 80 61

christian.favre-taylaz@notaires.fr

VENTE ou ECHANGE

Lors de la prise de rendez-vous pour la signature du compromis ou de la promesse, il conviendra de vous munir des pièces et renseignements suivants sans lesquels le compromis ou la promesse ne pourra pas être signé ni le dossier instruit :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ETAT CIVIL :

- questionnaire d'état civil pour le vendeur et l'acquéreur que vous pouvez télécharger en [cliquant ici](#),
- copie du contrat de mariage, le cas échéant

RENSEIGNEMENTS SUR LES BIEN(S) IMMOBILIER(S) :

- copie du titre de propriété,
- copie du dernier avis de taxe foncière,
- diagnostics suivant la nature du bien et la date de sa construction (amiante, plomb, électricité, gaz, performance énergétique, mesurage loi Carrez etc...) : vous pouvez vous reporter à la rubrique **QUEL DIAGNOSTIC ?** de notre site en [cliquant ici](#) ou demander au diagnostiqueur de votre choix.
NB : les diagnostics ne sont pas applicables aux terrains non bâtis.
- si le bien est loué : copie du contrat de location ou du bail rural avec quittance du dernier loyer payé,
- si une particularité doit être notée dans le compromis telle que la constitution d'une servitude ou la prise de possession anticipée ou différée du bien vous voudrez bien l'indiquer dès la prise de rendez-vous.

RENSEIGNEMENTS SUR LE FINANCEMENT DU PRIX DE VENTE :

- l'acquéreur demandera-t-il un prêt auprès d'une banque ?
- si oui, **conditions essentielles** du prêt, à savoir :

- * montant maximum :
- * durée minimale :
- * taux d'intérêt maximum :

Mention légale d'information pour les formulaires de collecte de données

L'office notarial est le responsable des traitements de données de ses clients dont la finalité correspond à l'accomplissement de ses activités notariales, notamment de formalités d'actes.

La communication des données est obligatoire pour permettre au notaire d'accomplir ses diligences.

Certaines données descriptives et économiques permettent d'alimenter une base de données immobilière, déclarée à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, pour assurer la production d'informations d'intérêt général.

Les données à caractère personnel recueillies sont traitées dans le strict respect du secret professionnel et ne sont pas transférées à des tiers autres que les partenaires habilités de l'office notarial et ceux concourant à l'établissement de statistiques d'intérêt général.

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n°78-17 «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit), d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du secrétariat de l'office notarial qui vous communiquera toute information à cette fin.